



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 23 OCTOBRE 2023, À 17 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
-----	--------------------	-------------

POSTE VACANT :

Conseiller du district 5 - La Chasse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 OCTOBRE 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-369

Rés. 2023-370



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. AUTORISATION DE SIGNATURE SOPOR - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX, VOLET 3 - RÉFECTION DE LA SURFACE DE CROISEMENT (MTMD)

Attendu que le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

Attendu que le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

Attendu que les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

Attendu que toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-18, et que la Ville de Baie-Comeau mandate la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR) et autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Cédric Bérubé, directeur général de SOPOR, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

Ce règlement est adopté afin d'y apporter des corrections et modifier le titre de deux directeurs.

6. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Rés. 2023-371



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté afin :

- de créer une nouvelle zone à usage résidentiel de haute densité à même deux terrains situés sur le boulevard Laflèche;
- de régulariser la zone du poste Bégin pour les travaux de modernisation;
- d'ajouter l'usage d'aquaculture dans la classe d'usages industriels;
- de remplacer l'usage spécifiquement autorisé d'organisations civiques et sociales par l'usage service de soins personnels et médecine douce pour la zone qui couvre le secteur du Vieux-Poste.

7. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

Rés. 2023-372

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME - ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

Rés. 2023-373

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-42 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-374

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE